

## Rapport Développement Durable 2021

Séance plénière des 6 & 7 décembre 2022

*L'exercice formel et obligatoire du rapport de développement durable s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration et de prise en compte des objectifs de développement durable sur le territoire. Cependant, si l'exercice est techniquement bien exécuté, le CESER regrette que ce rapport ne soit pas encore conçu comme un véritable outil d'appréciation et d'évaluation de l'impact des politiques régionales en matière de développement durable. La structuration du rapport donne, en effet, davantage à voir une liste d'actions juxtaposées, de natures et d'ambitions très hétérogènes, plutôt qu'une somme d'actions formant un tout « cohérent » en matière de politiques publiques.*

*De plus, le manque d'éléments de contexte sur l'évolution de la situation régionale en matière de développement durable, et l'absence de mise en perspective des effets des politiques menées par le Conseil régional rendent ce rapport difficilement accessible et appropriable, tant par les élus, que les représentants de la société civile ainsi que par les citoyens.*

*Cette année encore, le CESER renouvelle son souhait de voir ce rapport relever son ambition, afin d'en faire un véritable outil d'aide à la décision, qui puisse éclairer les réflexions menées dans le cadre des débats sur les orientations budgétaires, desquels il est concomitant, pour y tenir pleinement compte des enjeux de développement durable.*

*Enfin, afin de donner à voir le caractère « durable » des politiques du Conseil régional dans leur intégralité, le rapport doit dépasser le strict cadre de Néo Terra et aborder plus largement des actions sous l'angle des objectifs sociaux et de gouvernance.*

Un enjeu de dépassement de l'exercice formel et faire du rapport développement durable un outil d'aide à la décision avec une réelle ambition politique et démocratique

Le rapport de développement durable est une obligation légale, imposée aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, visant à exposer la situation interne et territoriale de la Collectivité en matière de développement durable. Dans cette perspective, le CESER note les évolutions apportées au fil des années pour faire évoluer le format de présentation des actions, qui est de plus en plus fouillé, et dans une logique d'amélioration progressive de la prise en compte des objectifs de développement durable dans les actions du Conseil régional.

Si l'exercice de recensement d'actions est bien exécuté, le CESER regrette que ce rapport tienne plus de l'ordre de l'inventaire que d'un réel outil de support à une réflexion plus large en matière d'orientation des politiques régionales. En effet, ce rapport est censé mettre en lumière les forces, les faiblesses, les axes et marges de progression possibles dans chaque domaine de compétence de la Collectivité. Sa construction singulière articulant les actions menées par la Collectivité avec les ambitions de Néo Terra apporte d'ailleurs une certaine lisibilité à l'action régionale. Cependant, la structuration du rapport en fait un « catalogue » d'actions isolées, de natures et d'ambitions très hétérogènes, plutôt que de donner à voir les différents

composants qui constituent une politique publique plus globale que porte le Conseil régional en matière de développement durable. Le CESER réaffirme, cette année encore, sa proposition de donner une ambition plus volontaire de support aux orientations politiques du rapport de développement durable, afin qu'il puisse pleinement constituer un outil au service de la transition des politiques régionales.

Dans cette perspective, et afin de permettre une meilleure appropriation des éléments du rapport par les élus régionaux, il convient de faire figurer à la fois des données sur le contexte, pour situer les actions menées sur le territoire, et d'y adjoindre des indicateurs précisant les effets – directs et indirects – des politiques menées par la Région. Cette appréciation de l'état du territoire en matière de développement durable, mis en regard avec la contribution effective de la région pour faire évoluer la situation, sont des éléments d'analyse importants qui permettront aux élus de tirer des enseignements en termes d'orientation et d'action politique. A ce titre, le CESER propose d'ajouter aux éléments de contexte, des données précises qui rendent compte des principaux indicateurs en la matière, par exemple :

- identifier les évolutions dans le temps des émissions de gaz à effet de serre et de l'empreinte carbone, au regard des objectifs du SRADDET ;
- préciser les tendances en matière d'artificialisation des sols issues des données de l'Observatoire des espaces Naturels Agricoles Forestiers et Urbains (NAFU), pour matérialiser les premiers effets du SRADDET et de la stratégie foncière régionale ;
- ou encore mettre en perspective les évolutions du recours aux pesticides en agriculture<sup>1</sup> pour éclairer l'ambition de la sortie des pesticides en Nouvelle-Aquitaine d'ici 2030.

L'enjeu de faire de ce rapport un réel outil d'aide à la décision est d'autant plus justifié qu'il s'inscrit dans un calendrier concomitant à celui du débat sur les orientations budgétaires, qui guide et (ré)oriente les politiques d'une année sur l'autre.

Par ailleurs, le rapport de développement durable doit directement porter une ambition de transparence démocratique, et permettre aux citoyens de pouvoir connaître les actions que mène la Région en matière de développement durable sur son territoire. Pour ce faire, il apparaît essentiel de faire évoluer le format actuel du rapport, ou d'en extraire un document synthétique plus accessible, permettant de faciliter la prise de connaissance de son contenu, et participer à l'objectif de sensibilisation de la population au regard des enjeux de développement durable.

Enfin, la thématique du développement durable est directement concernée par l'action importante que mènent les acteurs associatifs, syndicaux et institutionnels du territoire, et qui contribuent directement à la mise en œuvre des objectifs définis par l'exécutif régional. Leurs actions méritent donc d'être beaucoup plus soulignées, et leur rôle d'être mentionné dans le corps du rapport.

#### **Préconisations :**

**Le CESER réitère ses préconisations déjà formulée en 2020 :**

- **dépasser le simple format d'une revue d'actions menées par la Région sur le territoire, et donner au rapport de développement durable l'ambition plus grande d'être un réel outil d'aide à la décision mettant en perspective (1) un état des lieux de la situation du territoire régional au regard du développement durable, (2) la présentation des grandes tendances environnementales et sociales, ainsi que (3) les trajectoires d'atteinte des objectifs fixés, en s'appuyant sur des chiffres concrets, indicateurs statistiques significatifs des évolutions examinées ;**
- **donner une visée politique au contenu riche du rapport, en donnant à voir les enjeux que ces actions soulèvent en matière d'action publique. Cela permettrait aux élus de mieux s'approprier les éléments du rapport et d'en tirer des enseignements utiles et directement mobilisables ;**
- **faire évoluer le format très volumineux du rapport sous une forme numérique, à plusieurs niveaux de lecture, plus facilement appropriable par l'ensemble des acteurs, y compris le grand public ;**
- **mieux rendre compte de l'action des acteurs associatifs, syndicaux et institutionnels qui contribuent à l'action territoriale et accompagnent le Conseil régional dans la mise en œuvre de ses politiques.**

<sup>1</sup> Pour une information plus complète, ces données devraient également identifier les catégories de pesticides, et faire la distinction entre ceux qui sont acceptés en agriculture biologique et ceux qui sont « *cancérogène, mutagène et reprotoxique* » (CMR).

## Donner une acception plus large du caractère « durable » des politiques du Conseil régional en dépassant le strict cadre de Néo Terra

Le CESER réaffirme, cette année encore, le fait que les enjeux de développement durable et leur prise en compte dans le cadre de la politique menée par le Conseil régional, ne peuvent se suffire au seul cadre d'analyse proposé autour des ambitions et défis de la feuille de route Néo Terra. En effet, Néo Terra ne couvre pas l'ensemble des finalités du développement durable, et la seule partie intitulée « par ailleurs » du rapport ne peut suffire à rendre compte des actions à forte ambition sociale menées sur le territoire. Il conviendrait en ce sens d'aborder de façon plus complète les ambitions en matière de développement durable sous l'angle des objectifs sociaux (pauvreté, éducation, santé, travail décent, égalité femmes-hommes, etc.) et de gouvernance (citoyenneté, etc.).

Dans la continuité, le CESER propose plus largement de compléter la feuille de route environnementale Néo Terra et de l'articuler à un volet social « Néo Societas », qui permettrait d'obtenir à la fois un référentiel complet en matière de développement durable, ainsi qu'un second cadre politique dans lequel le Conseil régional puisse s'inscrire.

Enfin, dans l'objectif d'un regard renouvelé et complémentaire sur la prise en compte du développement durable dans les politiques du Conseil régional, le CESER préconise le recours à un prestataire extérieur pour accompagner le Conseil régional dans sa réflexion et la définition de pistes d'action.

### Préconisations :

- **donner plus de place et de visibilité aux actions répondant à des objectifs sociaux au sein du rapport développement durable en dépassant la structuration du rapport à la stricte feuille de route Néo Terra ;**
- **compléter plus largement la feuille de route Néo Terra par une feuille de route « Néo Societas » qui intégrerait les questions sociales et permettrait d'avoir un cadre politique complet en matière de développement durable pour le Conseil régional ;**
- **recourir à un prestataire externe à intervalles réguliers pour disposer d'un regard renouvelé sur la prise en compte du développement durable dans les politiques du Conseil régional.**



---

Proposition de la Commission B – « Évaluation des politiques régionales »  
Président : Julien RUIZ, Rapporteur : Christian CHASSÉRIAUD

Avec les contributions des commissions :

2 - « Développement des territoires & Mobilité »

Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU, Rapporteur : Rima CAMBRAY

3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN, Rapporteur : Bernard GOUPY

4 - « Économie »

Président : Daniel BRAUD, Rapporteur : Valérie FRÉMONT

5 - « Vie sociale, culture et citoyenneté »

Président : Alain BARREAU, Rapporteur : Éric ROUX



---

Vote sur l'avis du CESER  
« Rapport Développement Durable 2021 »

**148 votants**  
**148 pour**  
**0 contre**  
**0 abstention**

**Adopté à l'unanimité**

**Emmanuelle FOURNEYRON**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine